



## Demande de permis de visite

Par **Titiii**, le **10/03/2011** à **15:50**

Bonjour,

Mon copain a été condamné à 2 mois de prison . On m'a dit de joindre deux photos, une photocopie de ma carte d'identité recto verso et d'une lettre demandant un permis de visite adressée au directeur de la maison d'arrêt, ainsi qu'une enveloppe timbrée. Je voulais savoir si c'est possible de ne pas recevoir la réponse par courrier? Je compte ne pas envoyer l'enveloppe timbrée, et expliquer dans ma lettre que je ne peux recevoir la réponse par courrier mais que je souhaite être contactée par téléphone et venir récupérer la réponse de ma requête. Pour des raisons personnelles je ne peux pas recevoir cette lettre à mon domicile.

Merci de bien vouloir me répondre au plus vite

Par **chris\_idv**, le **10/03/2011** à **16:46**

Bonjour,

La procédure pénitentiaire n'est pas discutable: il serait extrêmement surprenant que vous obteniez une réponse favorable à une telle demande.

Si vous ne souhaitez pas que la réponse de l'administration pénitentiaire arrive à votre

domicile alors vous pouvez indiquez l'adresse d'un proche ou prendre une boite postale.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **19:35**

Vous ne seriez pas mineure ?

Par **Titiii**, le **11/03/2011** à **17:37**

Merci de votre réponse. J'ai envoyé aujourd'hui mon dossier complet en expliquant ma situation. J'ai inscrit le nom d'une amie avec son adresse et rajouté une photocopie de sa carte d'identité.

Je ne suis pas mineur j'ai 18 ans autrement la procédure serait différente. Je vis toujours chez mes parents car je fais toujours mes études, je ne veux pas qu'ils s'inquiètent et de toute manière ils ne comprendront jamais ma situation, ce que je comprend tout a fait.